



Des questions au sujet d'une petite mine

28 mars 2018

Le 13 décembre 2016, les citoyens de Grenville-sur-la-Rouge ont appris, lors d'une séance du conseil municipal, qu'une compagnie (Canada Carbon inc.) voulait soustraire une superficie des terres agricoles pour pouvoir y développer un projet minier. Depuis cette date, il y a 15 mois, la compagnie minière a fait un événement de portes ouvertes de deux jours en février 2017. En octobre 2017, la compagnie a été invitée par un groupe de citoyens à faire une courte présentation lors d'un panel d'information générale suivie d'une période de questions; par la suite, la compagnie a annulé les deux journées de portes ouvertes prévues en février 2018.

Il y a beaucoup de questions à éclaircir sur plusieurs sujets, dont le sujet suivant :

"Rolling resource approach" ou approche de ressource continue ?

Canada Carbon inc. affiche sur son site internet le document de présentation "Canada's first purity and nuclear project", https://www.canadacarbon.com/docs/Canada_Carbon_Presentation.pdf un document PDF de 29 pages sur le projet MILLER, on y lit ce qui suit à la page 2 :

<<•Company will use rolling resource approach to manage deposit

- Will continue to explore while in the resources definition and production stages
- Miller Project represents only 0.22 km² of the total 100 km² claims package
- Significant number of anomalies and historic graphite showings still to be explored>>

La traduction libre de cette information est la suivante :

- La compagnie utilisera une approche de disponibilité de la ressource pour gérer le dépôt (graphite)
- Continuera à explorer pendant les phases de délimitation et de production de la ressource
- Le projet Miller ne représente que 0,22 km² de l'ensemble des 100 km² des claims détenus
- Un nombre significatif d'anomalies et de présence historique de graphite sont encore à explorer.

L'approche de disponibilité de la ressource est soulignée à plus d'une occasion dans ce document de présentation, voir aussi à la page 11 intitulée " Why start small?" ou **Pourquoi commencer petit?**

https://www.canadacarbon.com/docs/Canada_Carbon_Presentation.pdf, p. 11, Why start Small?

Une source bien informée décrit cette approche avec un exemple : une compagnie X commence les travaux dans une fosse pour une quantité estimée de ressource (ex. graphite), pendant ces travaux, la compagnie continue d'explorer et trouve, 300 mètres plus loin de la fosse, d'autre graphite qui ne fait pas partie de la demande

originale, ceci veut donc dire que cette nouvelle quantité de ressource, ajoutée à la quantité originale de la première fosse, devient de la nouvelle ressource disponible ("*rolling resource*").

Cependant comme ce nouvel emplacement ne fait pas partie de la superficie initiale des fosses visées par le projet, il faut donc faire une demande d'agrandissement du projet, ce qui nécessite du temps.

Ainsi, pendant que les travaux ont lieu dans les fosses à ciel ouvert initiales, on procède à la demande d'agrandissement du projet. Ceci ne retarde en rien les travaux déjà en cours et permet surtout de continuer en ajoutant toujours à la demande initiale et ainsi pouvoir continuer l'exploitation dans le temps.

C'est une façon de procéder qui permet de faire une demande pour un projet plus petit et de pouvoir ainsi commencer plus rapidement l'exploitation. Une demande faite pour un projet plus gros demanderait initialement plus de temps, coûterait beaucoup plus cher au départ alors qu'aucun revenu n'est encore généré et nécessiterait d'identifier une plus grande estimation de quantité, pourrait obliger à une évaluation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), amènerait davantage de questionnement, etc.

En faisant des recherches sur le site internet de la compagnie, on trouve plusieurs communiqués dont celui de mai 2016 et de juillet 2016 https://www.canadacarbon.com/newsdetail?&newsfile=ccb_20160517.htm et https://www.canadacarbon.com/newsdetail?&newsfile=ccb_20160721.htm annonçant que dans la partie ouest de la superficie des claims détenue par la compagnie, environ à 10 km à l'ouest du projet Miller, des recherches ont identifié d'autres endroits ayant de fortes probabilités de contenir du graphite dans du marbre, tout comme le projet MILLER, la phase 1. **Cette partie ouest avoisine le chemin Avoca.**

Pour le moment, selon la demande à la CPTAQ, en décembre 2016, la superficie à soustraire du zonage agricole est de 66,56 hectares (0,56 km²).

Selon le plan de restauration affiché sur le site internet :

https://www.canadacarbon.com/docs/CCB-Fermeture-Plan-de-fermeture-Canada-Carbone_PRELIMINAIRE.pdf,

p.93 de 173 pages PDF

- la superficie des trois fosses incluant la carrière de marbre est de 0,12 km²
- la superficie du projet de bail minier est 0,51 km²

Considérant la superficie de 0,12 km² indiquée à la population,

https://www.canadacarbon.com/docs/Resolution_FR.pdf, 12 mars 2018

utilisée pour le plan de restauration et les coûts de restauration affichés sur leur site internet,

https://www.canadacarbon.com/docs/CCB-Fermeture-Plan-de-fermeture-Canada-Carbone_PRELIMINAIRE.pdf,

p.84 de 173 pages PDF, et selon toute vraisemblance qui sera utilisée auprès des différents ministères dans le but d'obtenir des certificats d'autorisation pour une carrière et un bail minier, quelles sont les réponses au sujet des questions suivantes?

Est-ce que ce projet serait aussi intéressant pour la compagnie et ses investisseurs si les fosses de ce projet de mine devaient se limiter à la superficie initiale (0,12km²)?

Si ce projet recevait ultérieurement l'autorisation de ces mêmes ministères pour augmenter sa superficie d'exploitation (fosses), comment le saurons-nous?

Comment pourrions-nous freiner cette progression comme citoyens, comme municipalité?

Ce ne sont que quelques-unes des nombreuses questions que nous nous posons comme citoyens concernés.